

28 avr 2023 -16:42

Appartient à Conseil des ministres du 28 avril 2023

Amélioration de l'accès des PME aux marchés publics

Le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi visant à promouvoir l'accès des petites et moyennes entreprises aux procédures de marchés publics.

L'avant-projet modifie la loi relative aux marchés publics en vue de stimuler la participation des PME à ces procédures, étant donné leur importance dans l'économie belge.

L'avant-projet prône le paiement d'avances : les adjudicateurs ont le droit d'autoriser le paiement des avances dont le montant ne peut dépasser 20 % du montant initial du marché et un plafond de 225.000 euros. Une avance d'un montant équivalent à minimum 5 % doit être versée lorsque l'adjudicateur est une autorité administrative et l'adjudicataire est une PME (<250 personnes). Ce montant est porté à 10 ou 20 % pour les petites entreprises (<50 personnes) et les micro-entreprises (<10 personnes) respectivement.

Par ailleurs, les adjudicateurs sont tenus, dans certaines procédures, d'octroyer une indemnité de soumission aux soumissionnaires, lorsque ces derniers doivent fournir certains efforts intellectuels ou créatifs pour pouvoir introduire une offre.

Par ailleurs, une série de modifications sont apportées afin d'obliger, dans certains cas, l'adjudicateur à déjà communiquer au soumissionnaire, immédiatement après l'ouverture des offres, sa place individuelle dans le classement provisoire. Cette amélioration de la transparence permet aux opérateurs d'établir leur planning avec plus de facilité.

Enfin, certaines dispositions consacrent l'application du principe *only once* dans le cadre des concours.

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Avant-projet de loi modifiant la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, en ce qui concerne l'accès des PME

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Alexander De Croo, Premier ministre
Rue de la Loi, 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<https://premier.be>
contact@premier.be

François Bailly
Porte-parole (FR)
+32 488 07 05 12
francois.bailly@premier.be

Bram Delen
Porte-parole (NL)
+32 497 30 82 05
bram.delen@premier.be

Petra De Sutter, Vice-Première ministre et ministre de la
Fonction publique, des Entreprises publiques, des
Télécommunications et de la Poste
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50
1000 Bruxelles
Belgique
<https://desutter.belgium.be>
info@desutter.fed.be

Alban Brian
Porte-parole (FR)
+32 470 70 17 99
alban.brian@desutter.fed.be

Bram Sebrechts
Porte-parole (NL)
+32 498 27 31 91
bram.sebrechts@desutter.fed.be

David Clarinval, Vice-Premier ministre et ministre des Classes
moyennes, des Indépendants, des PME et de l'Agriculture,
des Réformes institutionnelles et du Renouveau
démocratique
Rue des Petits Carmes, 15 - 6e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 277 69 79
<https://clarinval.belgium.be>
info@clarinval.belgium.be

Delara Pouya
Porte-parole (FR)
+32 474 05 63 60
delara.pouya@clarinval.belgium.be

Jonas Clottemans
Porte-parole (NL)
+32 474 40 63 35
jonas.clottemans@clarinval.belgium.be